

Projets PIL

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE VÉRIFICATION PAR L'AUDITEUR GÉNÉRAL DE
LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX PRÊTS À CUBA—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une question urgente et pressante aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné la divergence qui semble exister entre les souvenirs du président de l'ACDI et le projet de procès-verbal de la réunion du comité du président qui s'est tenue du 2 au 5 décembre 1974 au sujet du montant global des prêts et subventions de l'ACDI à Cuba, je propose donc, avec l'appui du député de Dauphin (M. Ritchie):

Que l'on charge l'Auditeur général d'interroger les témoins et d'examiner les documents pertinents, et de faire rapport des faits tels qu'établis par lui à la Chambre des communes le plus tôt que possible.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON SUGGÈRE
L'OCTROI DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à une question importante et urgente.

Étant donné qu'en dépit du printemps le chômage continue d'augmenter, et qu'il est du devoir du Parlement canadien de favoriser la mise en œuvre de programmes destinés à créer des emplois, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre demande au Conseil du Trésor de mettre à la disposition du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des crédits supplémentaires de plusieurs millions, afin de permettre au ministre d'autoriser le prolongement des projets PIL, ainsi que d'en subventionner d'autres qui ont été présentés.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

LE COMMERCE DE CHAROGNE AU QUÉBEC—LA QUESTION DE
L'INSPECTION FÉDÉRALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que la loi des aliments et drogues interdit la vente d'aliments impropres à la consommation humaine, j'aimerais demander au ministre s'il s'est assuré que la viande vendue dans la province de Québec a été inspectée comme il convient par un organisme provincial ou fédéral pour voir si elle était propre à la consommation humaine.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord faire remarquer qu'à notre connaissance, on n'a trouvé jusqu'à maintenant de viande avariée dans aucun des entrepôts inspectés par le gouvernement fédéral. Tous les cas signalés jusqu'à maintenant concernent des entrepôts inspectés par les autorités provinciales.

Pour ce qui est de la loi des aliments et drogues, nous avons l'intention de laisser l'enquête de la commission sur le crime organisé au Québec suivre son cours, afin de savoir quelles mesures s'imposent pour tenter des poursuites en vertu de la loi des aliments et drogues. J'aimerais assurer à la Chambre et au chef de l'opposition que toutes les poursuites requises seront intentées dès que nous aurons des preuves complètes. Entamer des poursuites maintenant pourrait nuire à l'enquête en cours.

M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne demande pas au ministre si des poursuites seront intentées. Je lui demande s'il a fait quoi que ce soit pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de s'assurer que la viande vendue dans la province de Québec est propre à la consommation humaine. Le ministre conviendra, j'en suis sûr, qu'il ne répond pas à cette question lorsqu'il dit que toute la viande inspectée jusqu'à maintenant par le ministère fédéral a été jugée propre à la consommation humaine. Qu'a-t-il fait pour s'acquitter de la responsabilité que lui confère cet article de la loi des aliments et drogues?

M. Lalonde: Le leader de l'opposition sera heureux de noter que l'enquête en cours a été entreprise à la suite des examens des inspecteurs de mon ministère.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aimerait peut-être savoir que je serais beaucoup plus heureux s'il pouvait me dire ce qu'il a fait, le cas échéant, pour assurer l'inspection de la viande; peut-être, plus précisément, pourrait-il faire quelque brève observation sur le fait que, selon les dires, quelque 380 abattoirs et conserveries du Québec n'ont été soumis à aucune inspection. Qu'a-t-il à dire là-dessus?